



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juin 2006
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 24 mars 2005, dans lequel le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, du respect et du cessez-le-feu et de l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). J'y fais le point de la situation dans le pays, depuis la parution de mon précédent rapport au Conseil en date du 14 mars 2006 (S/2005/160).

II. Mise en œuvre des principaux éléments de l'Accord de paix global

2. Alors que la période intérimaire de six ans entre dans sa deuxième année, les parties continuent de progresser lentement dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Si les principales structures sont en place, les parties ne font toujours pas appel aux services des commissions envisagées dans l'Accord pour superviser le processus de mise en œuvre et le faire progresser.

3. Les parties n'ont pas encore mis sur pied le Comité de collaboration avec les autres groupes armés chargé de surveiller le processus d'intégration des milices alliées dans leurs forces régulières. Ce processus a donc pris beaucoup de retard, ce qui pose un risque pour la sécurité et menace de déclencher une nouvelle vague de violence. Le 7 mars, deux jours après la date limite fixée pour l'intégration des autres groupes armés, un convoi d'anciens soldats sous armes des Forces de défense du Sud-Soudan (FDSS), soutenant l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), qui se rendaient, avec leur famille, de Khartoum vers le sud, a été attaqué près d'Abyei par un groupe d'éléments des Forces de défense du Sud-Soudan alliés aux Forces armées soudanaises. Treize personnes ont péri et 30 ont été blessées. Sur instructions de la Commission politique du cessez-le-feu, la Commission militaire mixte du cessez-le-feu a ouvert le 18 mai une enquête sur cet incident, à laquelle l'ONU a participé en qualité d'observateur.

4. De même, le retard pris dans la création et le déploiement des unités mixtes intégrées demeure une source de préoccupation. Outre l'intensification de la course aux ressources, les problèmes liés au Comité de collaboration avec les autres



groupes armés et les unités mixtes intégrées attisent la violence dans le sud, où prolifèrent les armes de petit calibre.

5. Au cours de la période considérée, moins d'incidents ont été attribués à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Toutefois, il reste à voir quelle sera l'issue des contacts de haut niveau qui ont eu lieu récemment entre les chefs de la LRA et le Gouvernement du Sud-Soudan. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) prennent actuellement des mesures pour mieux coordonner leur action face à cette menace, telles que l'échange d'officiers de liaison militaires et l'amélioration de la mise en commun d'informations. Il faut non seulement disposer d'un moyen de dissuasion crédible, mais il est également indispensable de s'attaquer aux causes profondes du problème en Ouganda.

6. Un progrès considérable dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global a été réalisé lorsque quelque 3 000 soldats de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et leur famille ont commencé à quitter l'est du Soudan pour se rendre dans le sud le 20 avril. Le 11 juin, l'APLS s'est retirée d'Hameshkoreib et en a cédé le contrôle aux autorités nationales. Le redéploiement des Forces armées soudanaises du sud vers le nord se déroule également dans les délais prévus.

7. Au cours de la période considérée, la Commission militaire mixte du cessez-le-feu s'est réunie périodiquement et a présenté trois rapports de synthèse sur ses activités à la Commission politique du cessez-le-feu, qui a tenu sa troisième réunion le 25 mai. La Commission militaire a décidé d'accélérer la création du Comité de collaboration avec les autres groupes armés et d'achever le déploiement des unités mixtes intégrées d'ici au 9 octobre 2006.

8. Le Comité technique spécial des frontières, la Commission nationale des services judiciaires et la Commission de contrôle et d'affectation des crédits budgétaires et autres ressources financières se sont tous réunis durant la période à l'examen. La Commission d'évaluation a constitué quatre groupes de travail sur le partage du pouvoir, le partage de la richesse, le dispositif de sécurité et les trois secteurs touchés par le conflit, respectivement. La Commission de la sécurité nationale, la Commission des droits de l'homme, la Commission nationale de la fonction publique, la Commission nationale foncière et la Commission électorale nationale n'ont pas encore vu le jour. La Commission nationale du pétrole ne se réunit toujours pas régulièrement, en partie en raison du désaccord qui subsiste sur la question de savoir s'il faudrait en faire un organe consultatif ou un organe de décision.

9. La composition de la Commission nationale d'examen de la Constitution a été annoncée le 30 avril, mais elle ne s'est pas encore réunie. La responsabilité qui lui avait été initialement confiée d'assurer l'indépendance des institutions prévues dans l'Accord de paix global a été omise dans son nouveau mandat. Aucune commission créée jusqu'ici n'a bénéficié de ses services. La réforme législative envisagée dans l'Accord de paix global se déroule aussi avec lenteur. De nombreuses lois relatives à la sécurité nationale, à la police et à la presse contiennent des dispositions d'une trop large portée ou prévoient des pouvoirs excessifs qui ouvrent la voie aux abus. En outre, à Khartoum, dans le Darfour-Nord, Sud et Ouest, à Kassala et dans les États de la mer Rouge, les services de sécurité continuent d'user de vastes pouvoirs d'urgence pour justifier les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

10. L'Assemblée nationale a convoqué sa deuxième session le 3 avril à Khartoum. Il lui reste encore à adopter un certain nombre de projets de loi importants, notamment ceux relatifs à la préparation des élections à mi-mandat. L'Assemblée législative du Sud-Soudan a convoqué sa deuxième session ordinaire le 10 avril à Juba. Elle n'a pas encore déposé les projets de loi portant création des principales commissions dans le sud.

11. Bien que les États du sud aient adapté la constitution type du Gouvernement du Sud-Soudan à leurs caractéristiques particulières, la plupart des parlements des États n'ont pas encore adopté de constitution. Le Parlement de l'État de Khartoum a adopté un projet de constitution, qui mentionne plusieurs questions litigieuses, dont le statut de Khartoum et la langue officielle de la capitale. La commission pour la protection des droits des non-musulmans dans la capitale devrait être créée après l'adoption de la constitution de l'État de Khartoum. Il n'a toujours pas été adopté de constitution pour l'État du Kordofan-Sud, où un gouvernement intérimaire a été mis en place.

12. Le Bureau politique du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), qui s'est réuni à Rumbek en avril, s'est déclaré préoccupé par la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, mais a néanmoins réaffirmé son désir de forger un solide partenariat avec le Parti du Congrès national et de jouer un rôle plus actif dans le règlement des conflits au Darfour et dans l'Est-Soudan. Du 27 au 30 mai, les conseils de direction du Parti du Congrès national et du MPLS ont tenu leur première réunion conjointe à Khartoum, coprésidée par le Président Al Bashir et le Premier Vice-Président Kiir. Ces derniers ont affirmé leur volonté résolue de mettre en œuvre intégralement l'Accord de paix global et d'unir leurs efforts pour œuvrer en faveur de la paix et du développement. Bien qu'elle ait été accueillie avec une très vive satisfaction, cette réunion n'a pas produit de décisions claires sur un grand nombre des questions actuellement en litige. Elle n'est pas parvenue à un accord sur l'application du rapport de la Commission frontalière d'Abyei, qui a été renvoyé à la présidence avec quatre options : a) réaliser un accord politique; b) demander aux experts de la Commission frontalière d'Abyei de défendre leurs recommandations; c) renvoyer l'affaire à la Cour constitutionnelle; ou d) solliciter l'arbitrage d'une tierce partie. Les parties sont néanmoins convenues de mettre en place une administration de transition pleinement représentative pour Abyei.

13. À l'échelon régional, à la suite d'une attaque lancée par des rebelles contre N'Djamena le 13 avril, le Gouvernement tchadien a rompu ses relations diplomatiques et économiques avec le Soudan. Les autorités soudanaises ont nié avoir participé à cette attaque, mais la situation demeure tendue. En revanche, les relations entre le Soudan et l'Érythrée se sont améliorées au cours de la période considérée. Des missions de haut niveau ont été organisées entre notamment, en mai, les deux pays, à l'occasion de la célébration de l'indépendance de l'Érythrée. Les deux pays sont également convenus de rétablir totalement leurs relations diplomatiques.

Darfour

14. Les pourparlers de paix intersoudanais d'Abuja se sont achevés le 5 mai avec la signature de l'Accord de paix pour le Darfour par le Gouvernement soudanais et la faction de Minni Minawi du Mouvement de libération du Soudan (MLS). Le

Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et la faction d'Abdul-Wahid Al-Nur du MLS n'ont pas signé l'Accord de paix pour le Darfour. Toutefois, le 8 juin, plusieurs dirigeants politiques et commandants militaires de la faction d'Abdul-Wahid Al-Nur du MLS et le MJE ont rompu les rangs et présenté à l'Union africaine une déclaration d'attachement à l'Accord de paix pour le Darfour. Malgré la signature de cet accord, la violence n'a pas cessé au Darfour. On pense que les groupes qui n'ont pas signé l'Accord ont organisé des manifestations dans les camps de déplacés du Darfour et à Khartoum. Ces groupes ont certes le droit d'exprimer leur opposition, mais une nouvelle escalade risque de faire obstacle aux opérations des organismes d'aide humanitaire et de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), et d'entraver l'application de l'Accord de paix pour le Darfour. L'intervention musclée et parfois excessive des forces gouvernementales face aux manifestants est également une source de préoccupation, surtout dans les camps de déplacés et à Zalingei, Nyala et El-Fasher. Au moins six personnes déplacées ont été tuées et de nombreuses autres blessées au cours de ces manifestations. Les attaques que les milices ne cessent de lancer contre des villageois et d'autres civils sans défense sont encore plus préoccupantes. De même, l'extrême précarité de la situation au Tchad contribuait à l'instabilité dans le Darfour-Ouest.

15. Comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président datée du 3 février 2006, le Secrétariat a examiné diverses options pour opérer le passage de la MUAS à une opération des Nations Unies. À cet égard, des travaux préliminaires en vue de la fourniture d'une nouvelle assistance à la MUAS et du renforcement éventuel des opérations des Nations Unies au Darfour ont été entrepris. J'accueille avec satisfaction la décision prise le 15 mai 2006 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'adopter des mesures concrètes pour assurer cette transition. Par ailleurs, je suis reconnaissant à mon Envoyé spécial, M. Lakhdar Brahimi, et au Conseil de sécurité d'avoir engagé des consultations très positives avec les autorités soudanaises en vue de s'assurer leur coopération et leur concours lors du processus de transition envisagé. Comme suite à ces consultations, une mission d'évaluation technique conjointe de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies se trouve actuellement au Soudan pour faire progresser le processus de planification, ainsi que l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1679 (2006).

III. Application du mandat de la MINUS

Appui politique et réconciliation

16. Dans le cadre de la mission de bons offices qui lui a été confiée afin qu'elle aide à régler les conflits en cours au Soudan, la MINUS a continué d'exhorter le Front Est et le Gouvernement à engager au plus tôt des pourparlers de paix, compte tenu en particulier de l'achèvement imminent du retrait des forces de l'APLS. Une commission conjointe réunissant le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan a élaboré un cadre pour les pourparlers de paix en collaboration étroite avec le Gouvernement érythréen. Les parties sont convenues d'entamer des pourparlers sur les questions de procédure le 16 juin en Érythrée. La MINUS continue de consulter les parties et se tient prête à fournir un appui supplémentaire aux pourparlers de paix.

17. Jusqu'à la signature, le 5 mai, de l'Accord de paix pour le Darfour, la MINUS a continué d'appuyer les efforts de médiation menés par l'Union africaine à Abuja en offrant ses bons offices, des connaissances spécialisées et son soutien logistique. Les négociations d'Abuja ayant pris fin, la MINUS prend des dispositions pour faire en sorte que les tâches imparties à l'ONU dans l'Accord soient accomplies, pour apporter une assistance à l'Union africaine et aux parties et pour veiller au respect de l'Accord.

18. Dans le Sud-Soudan, la MINUS a intensifié les initiatives visant à promouvoir la réconciliation et le règlement des conflits locaux. En outre, sa présence et ses activités multidisciplinaires, notamment la liaison étroite qu'elle entretient avec les Forces armées soudanaises, l'APLS et d'autres groupes armés sur le terrain, ont permis d'apaiser les tensions dans les zones du Sud présentant un risque de conflit ou d'instabilité. Toutefois, les tensions s'aggravent. Il en va de même des conflits ethniques, des affrontements violents entre groupes armés et du désarmement forcé de certains de ces groupes. Les anciens combattants sont de plus en plus nombreux à éprouver des déceptions, le maintien de l'ordre n'est plus assuré, les conflits se multiplient entre les nomades et les populations sédentaires ainsi qu'entre les personnes de retour dans leurs foyers et les populations locales. Les organes nationaux ou les organes de l'État s'efforcent, parfois avec l'aide de la société civile, de l'église en particulier, de régler ces conflits. La MINUS participe à un grand nombre de ces initiatives bien qu'elle ne puisse s'engager pleinement en raison de contraintes logistiques et sécuritaires, de difficultés de communication et d'une pénurie de personnel.

Déploiement et activités militaires

19. Le déploiement des unités militaires des Nations Unies touche à sa fin et les opérations sont désormais au centre des préoccupations. Au 11 juin, la composante militaire était de 9 570 personnes, soit 97 % de l'effectif total attendu de 9 880 personnes, et se composait de 8 730 hommes, 663 observateurs militaires et 177 officiers d'état-major provenant de 60 pays.

20. Avec l'arrivée de la saison des pluies, les difficultés de déplacement liées au manque d'hélicoptères se sont aggravées car les conditions météorologiques obligent à présent à avoir de plus en plus recours à des moyens aériens pour effectuer le réapprovisionnement logistique. Le banditisme continue de sévir dans l'Equatoria; toutefois afin d'y faire face, des patrouilles actives sont organisées et des véhicules blindés de transport de troupes appartenant aux contingents sont redéployés. Un examen de la sécurité a été entrepris dans tous les secteurs et la sécurité physique des camps de la MINUS continue d'être renforcée. L'unité fluviale de la force sera particulièrement utile pendant la saison des pluies.

21. L'expansion des bases d'opérations des équipes de la MINUS dans le Sud-Soudan a été considérablement ralentie par l'insuffisance des ressources en matière de transport aérien. Cette insuffisance a eu de vastes répercussions; elle a notamment limité encore davantage le développement des infrastructures à Juba ainsi que la mise en place de bases d'opérations à Bor, Yambio et Yei qui constituait une priorité. (À présent, des bases sont en place à Yambio et Yei.)

22. L'unité aérienne indienne n'est toujours pas équipée pour voler de nuit. Les unités aériennes russes et pakistanaises, quant à elles, ne sont pas encore pleinement

opérationnelles. La capacité d'évacuation médicale aéroportée est fonctionnelle et le matériel des contingents kényan, chinois et indien est en cours de livraison. L'unité fluviale bangladaise n'a pas encore rejoint Malakal et l'hôpital de niveau II dans l'État du Nil bleu (Secteur V) n'est toujours pas entièrement fonctionnel.

23. Au 15 mai, la Commission militaire mixte du cessez-le-feu avait tenu 26 réunions. Comme il est indiqué plus haut, les progrès ont été lents sur la majorité des questions dont elle est saisie. Les deux parties n'ont toujours pas fourni de données détaillées sur leurs forces auxquelles d'autres groupes armés ont à présent été intégrés. Les observateurs militaires des Nations Unies ont continué de procéder à des vérifications des forces que les parties ont désignées et dépêchées vers les zones de rassemblement pour y constituer des unités mixtes intégrées. Quelque 8 410 soldats des Forces armées soudanaises (sur les 15 752 qui sont prêts à intégrer ces unités) et 14 446 soldats de l'APLS (sur les 14 929 mis à la disposition des unités) ont fait l'objet de vérifications. Certains éléments des unités mixtes intégrées ont été déployés conjointement à Torit, Juba et Khartoum en attendant d'être formés et déployés. Toutefois leur constitution continue à dépendre d'un certain nombre de décisions que le Conseil mixte de défense n'a pas encore prises.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

24. La MINUS a continué d'appuyer les commissions du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion nouvellement créées dans le Nord et le Sud du pays pour la mise en œuvre du programme intérimaire de désarmement, démobilisation et réinsertion. Plus de 250 enfants combattants ont été démobilisés et rejoint leur famille. Des projets spéciaux d'assistance temporaire destinés aux invalides et aux femmes associées aux forces armées ont été mis sur pied au Sud-Soudan.

25. Il reste difficile de déterminer le nombre exact de combattants adultes qui doivent être démobilisés volontairement de l'APLS et des Forces armées soudanaises car aucune des deux parties n'est prête à divulguer des détails sur ses forces respectives. Bien que le Gouvernement d'unité nationale ait désormais approuvé le programme intérimaire de désarmement, démobilisation et réinsertion, le Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion mis en place en février 2006 ne s'est pas encore réuni officiellement pour examiner les principaux problèmes de fond qui permettront de faire progresser le processus. Le Gouvernement du Sud-Soudan a créé une commission du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion pour le Sud-Soudan et nommé son président.

Police

26. Au 12 juin 2006, la MINUS avait déployé 637 membres de la police originaires de 39 pays dans 18 bases d'opérations. La composante de police a continué d'aider la police locale à renforcer ses capacités. Quelque 650 officiers et fonctionnaires de police soudanais dans le Sud du pays ont participé à 15 programmes de formation et huit propositions de projet de soutien à la police du Sud-Soudan ont été présentés en vue de démobiliser l'assistance éventuelle de divers donateurs en faveur du Fonds d'affectation spéciale. Un accord provisoire a

été conclu entre la police des Nations Unies et la police du Sud-Soudan afin d'entreprendre l'enregistrement de tout le personnel de police du Sud-Soudan, dont les effectifs devrait se situer entre 19 000 et 23 000. Bien que certaines parties se soient refusées à collaborer avec la police des Nations Unies, il a été convenu de commencer à regrouper les services, et les membres de la police de l'ONU ont engagé une collaboration avec les chefs de la police locale à Juba et dans les différents secteurs. Il a été signé entre le Gouvernement du Sud-Soudan et l'ancienne police du Gouvernement soudanais un mémorandum d'accord tendant à intégrer les forces de police du Sud-Soudan et de l'ancienne police du Gouvernement soudanais qui opère à partir du Sud. Des comités dont devrait faire partie la police des Nations Unies ont été créés pour réfléchir au processus d'intégration, notamment en ce qui concerne la structure organisationnelle, le financement et la formation.

Droits de l'homme

27. La réforme de l'appareil sécuritaire demandée dans la Constitution ayant pris du retard, la protection des droits de l'homme s'en ressent gravement. La législation en vigueur donne aux agents de sécurité de vastes pouvoirs d'arrestation; elle permet des périodes prolongées de détention illégale et accorde d'importantes immunités aux agents de l'État pour les actes commis dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

28. Les spécialistes des droits de l'homme de l'ONU ont continué de se voir refuser l'accès aux centres de détention et, en particulier, aux prisons des services de sécurité nationale en dépit des engagements antérieurs pris par les autorités. Lorsqu'elle s'est rendue au Soudan, du 30 avril au 6 mai, le Haut Commissaire aux droits de l'homme s'est vu refuser l'accès au centre de détention de la sécurité nationale de la prison de Kober à Khartoum malgré les assurances qu'elle avait préalablement reçues du Service national de renseignement et de sécurité.

29. Le Parti du Congrès national et le MPLS se sont accordés sur un projet de loi portant création de la commission nationale indépendante des droits de l'homme, et le Gouvernement a présenté ce projet lors d'une réunion organisée par la MINUS aux fins d'un débat avec la société civile. Il incombe au Gouvernement de veiller à ce que cette commission soit créée en tant qu'institution indépendante conformément aux principes de Paris. La MINUS a également collaboré avec des membres de l'Assemblée nationale afin d'harmoniser la législation proposée avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme et d'aider le Gouvernement d'unité nationale à s'acquitter de ses obligations en matière de présentation de rapports au titre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

État de droit

30. La MINUS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi que d'autres organismes des Nations Unies mènent ensemble une enquête qui a pour objet d'évaluer les changements de comportement que la population perçoit parmi ceux qui sont chargés d'assurer la primauté du droit depuis la signature de l'Accord de paix global. Cette enquête aura des répercussions sur

l'élaboration des politiques en ce qui concerne l'état de droit et encouragera les parties à honorer les engagements qu'elles ont pris de pratiquer une bonne gouvernance, d'agir en toute transparence et de rendre compte de leurs actes. Le PNUD a lancé un programme de renforcement des capacités destiné à la Commission des services judiciaires et à la magistrature nationale. Des petits travaux de remise en état des commissariats de police, des palais de justice et des tribunaux traditionnels se sont poursuivis dans tout le pays. En mars, la MINUS a aidé le Gouvernement du Sud-Soudan à organiser sa première évaluation des institutions chargées de faire respecter l'état de droit dans la région. Elle continue par ailleurs de dispenser des conseils spécialisés et d'apporter son soutien à la réforme des établissements pénitentiaires au Soudan.

Information

31. UNMIS Radio est prête à diffuser à Khartoum. Le Gouvernement d'unité nationale ne lui en a toujours pas donné l'autorisation et a ainsi empêché la Mission de s'acquitter pleinement de son mandat en matière d'information. Toutefois, le Gouvernement du Sud-Soudan lui a attribué une fréquence qu'elle pourra utiliser dans tout le Sud du pays et elle commencera à diffuser ses émissions le 23 juin à Juba. La MINUS a continué d'aider le Gouvernement du Sud-Soudan à diffuser au public de la région des informations sur l'Accord de paix global et sur le rôle qu'elle joue dans le pays. Des dispositions ont été prises pour créer des centres de vulgarisation publique dans plusieurs villes du Soudan, bien que souvent les locaux fournis par le Gouvernement à titre gracieux soient occupés ou mal adaptés aux besoins.

Aide humanitaire

32. Dans le Sud-Soudan, les organes d'aide humanitaire ont continué de renforcer leur présence et de fournir des services de base alors que les personnes déplacées sont de plus en plus nombreuses à rentrer chez elles. La situation précaire en matière de sécurité dans le Sud a continué de compromettre les opérations humanitaires dans certaines régions. Au cours de la période considérée, quelque 715 000 personnes (aussi bien des personnes rentrées dans le pays que des communautés d'accueil) ont bénéficié d'une aide alimentaire. Les organismes humanitaires ont continué de faire face aux épidémies de choléra et de méningite (à la mi-mai, 500 personnes avaient succombé au choléra et 400 personnes à la méningite.)

33. Au Darfour, la situation humanitaire s'est aggravée. Selon les estimations, 250 000 civils ont été déplacés, parfois pour la deuxième fois, en raison de la violence généralisée que connaît la région depuis janvier 2006. Tous les mois, 2,2 millions de personnes en moyenne ont bénéficié d'une aide alimentaire alors que le nombre total de personnes vulnérables a atteint 3,6 millions. La liberté de circulation a continué d'être sérieusement entravée, ce qui a empêché d'accéder à plus de 600 000 personnes vulnérables. L'insécurité et les pertes de biens des organismes humanitaires en raison de pillages ont entraîné une réduction considérable des opérations humanitaires dans plusieurs régions.

34. Le Gouvernement a prorogé le moratoire sur les restrictions frappant les activités humanitaires au Darfour jusqu'au 31 janvier 2007. Toutefois, les

organisations non gouvernementales (ONG) continuent de connaître des retards et d'autres difficultés lors des démarches qu'elles entreprennent pour obtenir des visas d'entrée et de sortie, des autorisations de voyage et des permis de travailler et de circuler dans le Darfour. Les organismes des Nations Unies se sont également vu refuser l'accès dans tout le Nord-Soudan. Le financement accordé aux programmes humanitaires reste faible même si certaines contributions généreuses ont été versées récemment. Trente neuf pour cent à peine du financement humanitaire nécessaire pour le Soudan a été fourni et il manque encore 939 millions de dollars. Le financement destiné aux opérations humanitaires au Darfour représente actuellement 50 % environ du montant nécessaire alors que, dans le cas du Sud-Soudan, il n'est que de 21 %. Plusieurs secteurs d'importance cruciale continuent à souffrir d'une grave pénurie de fonds dans tous les domaines et si l'on ne prend pas immédiatement des dispositions, en septembre ou octobre, il n'y aura plus de vivres à distribuer à des millions de personnes dans tout le pays.

Protection des civils

35. On élargit actuellement le réseau de protection interinstitutions dans le Sud-Soudan et au Darfour et les observateurs militaires de l'ONU aident le personnel de la MINUS chargé de la protection à retrouver les enfants associés aux forces armées. Des membres de la police de l'ONU ayant reçu une formation jouent à présent un rôle important en appelant l'attention sur les affaires de viols, surtout lorsque les victimes sont des mineurs. La population étant éprouvée par des conditions de vie très difficiles, les actes de violence et de répression, souvent liés à des problèmes familiaux, sont en nette augmentation.

Retours

36. Au cours de la période considérée, des organismes et des partenaires des Nations Unies, dont l'Organisation internationale pour les migrations, ont organisé plusieurs retours en masse, y compris celui de 4 000 personnes déplacées et vulnérables de Juba vers l'État de Jonglei, de 6 000 personnes déplacées de Yei vers Bor et de 10 000 personnes déplacées dans le pays du Darfour-Sud vers le Bahr Al-Ghazal septentrional. Après des efforts intensifs de mobilisation, le Gouvernement du Sud-soudan a réduit l'ampleur de son projet de rapatriement de 500 000 personnes dans leur région pendant la saison sèche et fixé un nouvel objectif de 150 000 retours pour la prochaine saison sèche. Entre-temps, le Bahr el-Ghazal septentrional et l'État d'Unity ont eux-mêmes pris les dispositions pour assurer le retour de milliers de personnes.

37. Avec la signature de l'Accord de paix pour le Darfour, les projets destinés à faciliter le retour de personnes déplacées et réfugiées au Darfour peuvent maintenant être mis à jour et étoffés conjointement avec les parties à l'Accord. Toutefois, l'Organisation des Nations Unies estime pour l'instant que la situation en matière de sécurité au Darfour n'est pas propice aux retours. Les mécanismes de coordination et les accords existants avec le Gouvernement devront garantir que tous les retours se déroulent en stricte conformité avec le droit international, qu'ils soient volontaires et qu'ils s'effectuent dans la sécurité et la dignité.

Déminage

38. Les équipes de déminage de la MINUS ont intensifié le rythme de leurs activités dans les Monts Nouba, à Juba, à Rumbek, à Wau, à Yeï, à Malakal, à Ed Damazin et au Darfour. Plus de 857 kilomètres de routes ont été vérifiés et déminés en vue du déploiement d'urgence et de l'acheminement de l'aide. On peut désormais se rendre en voiture de Khartoum à la frontière ougandaise, même si l'on est parfois réduit à emprunter une bande d'arrêt d'urgence de huit mètres de large. Jusqu'ici, 4 millions de mètres carrés de zones jugées dangereuses ont été déminés et 1 220 mines antipersonnel, 660 mines antichars et 293 933 pièces de munitions non explosées ont été détruites.

39. Une formation aux risques posés par les mines a été dispensée à plus de 600 000 personnes et le contingent égyptien a entrepris des opérations de déminage. Il faut fournir d'urgence une assistance financière pour les activités de déminage sur tout le territoire des zones de transition et du Sud-Soudan. Des incidents causés par les mines terrestres et des munitions non explosées se sont produits au Kassala et dans l'est du Soudan, mais les enquêtes, les levés et les opérations de déminage ont été très difficiles du fait des restrictions sur les déplacements du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

Relèvement économique et reconstruction

40. Le Gouvernement a continué de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles prudentes, qui, avec la hausse des cours du pétrole, ont favorisé une croissance économique vigoureuse, et contribué à assurer un taux d'inflation inférieur à 10 % et à attirer d'importants investissements étrangers. Les ressources allouées aux pauvres étaient beaucoup plus élevées dans le budget de 2006. Néanmoins, certains dérapages ont été constatés : en particulier une nouvelle dette d'un montant considérable a été contractée aux conditions du marché et une subvention importante et mal ciblée a été mise en place pour les combustibles domestiques. Ces problèmes nécessitent une intervention urgente. Si l'on n'y met pas un frein, cette vague d'emprunts aux conditions du marché alourdira le fardeau déjà insoutenable de la dette extérieure du Soudan et compliquera sérieusement une éventuelle opération d'allègement de la dette.

41. Les 9 et 10 mars, la première réunion du Consortium pour le Soudan, organisée par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation des Nations Unies, a eu lieu à Paris. Cette réunion, qui a rassemblé représentants du Gouvernement d'unité nationale, du Gouvernement du Sud-Soudan, et de 22 pays donateurs et organismes internationaux, avait pour objectif d'accroître les ressources nationales et internationales aux fins du développement, de favoriser la responsabilisation mutuelle et la bonne gouvernance économique, et d'accroître la transparence des budgets, et des dépenses de l'État ainsi que des flux de ressources. Tant le Gouvernement d'unité nationale que le Gouvernement du Sud-Soudan ont pris l'engagement d'assurer la transparence des budgets et annoncé des mesures concrètes en ce sens. Les donateurs ont réitéré leur soutien au fonds d'affectation multidonateurs géré par la Banque mondiale, bien que le rythme des décaissements soit demeuré fort lent; en effet, 3 millions de dollars seulement ont été versés pour le Sud-Soudan et 500 000 dollars pour les États du Nord, y compris les trois secteurs touchés par le conflit.

Soutien des donateurs

42. Le montant total des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le plan de travail pour le Soudan en 2006, lancé en décembre 2005, se chiffrait à 1,7 milliard de dollars, dont 1,5 milliard de dollars au titre des activités humanitaires et 211 millions de dollars pour les activités de relèvement et de développement. Ce plan de travail est actuellement financé à hauteur de 38 % (649 millions de dollars). Un montant de 143 millions de dollars a été versé au fonds humanitaire commun pour le Soudan.

43. Des dizaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées ainsi que les communautés d'accueil ont d'urgence besoin d'une assistance. Le manque de fonds entravé à la fois la mise en œuvre du plan de travail et la fourniture d'une aide à ces groupes vulnérables. Il est indispensable que les donateurs versent les contributions qu'ils ont annoncées et s'engagent, sans plus tarder, à fournir de nouvelles ressources, pour couvrir le déficit de financement pour 2006.

Égalité des sexes

44. Un programme de sensibilisation à la question de l'égalité des sexes et au problème de l'exploitation et des abus sexuels a continué d'être offert à tous les nouveaux membres de la MINUS. Une formation plus spécialisée dans ce domaine a été dispensée au personnel militaire et aux membres de la police de la Mission, notamment aux responsables des questions relatives à l'égalité des sexes et de la protection des enfants ainsi qu'aux officiers de police de rang intermédiaire et supérieur et aux contrôleurs nationaux de l'Armée populaire de libération du Soudan et des Forces armées soudanaises. Des groupes ont été mis en place à Rumbek et Kadugli et des évaluations ont été effectuées à Abyei, Ed Damazin et Wau en vue de la création de groupes analogues.

VIH/sida

45. Le programme d'éducation par les pairs en matière de VIH/sida a lui aussi continué d'être offert aux contingents zambiens et népalais, aux Forces armées soudanaises, à l'Armée populaire de libération du Soudan et au personnel recruté sur le plan local, à Abyei (secteur VI) et Kassala (poste central de coordination des activités de redéploiement), la MINUS a également aidé à intégrer des volets consacrés au VIH/sida dans les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration. Par le biais des comités régionaux de lutte contre le VIH/sida, le Groupe du VIH/sida de la MINUS a atteint plus de 5 000 membres des Forces armées soudanaises, 8 000 étudiants et 20 000 autres personnes.

Déontologie et discipline

46. Onze allégations ont été reçues par l'équipe responsable de la déontologie et de la discipline au cours de la période considérée. Deux accusations de faute grave ont été renvoyées pour enquête au Bureau des services de contrôle interne, tandis que les neuf autres allégations ont été soit renvoyées à des enquêteurs, s'occupant des questions de sécurité, soit examinées sur le plan interne par l'administration.

Accord sur le statut des forces

47. Les difficultés d'accès rencontrées par le personnel des organismes des Nations Unies dans tout le nord du Soudan sont incompatibles avec les dispositions garantissant la liberté de circulation énoncée dans l'Accord sur le statut des forces, qui s'appliquent aussi aux membres du personnel des fonds, bureaux et programmes des Nations Unies dans l'exercice de fonctions en rapport avec la MINUS.

48. Le refus des responsables de la sécurité nationale, du renseignement militaire et de la Commission d'aide humanitaire d'étendre les dispositions de l'Accord sur le statut des forces aux organismes des Nations Unies a souvent empêché ces derniers de circuler librement et a nui aux opérations de la MINUS. Étant donné que les autorités locales ont continué d'exiger que le personnel de la MINUS et des entités des Nations Unies les avise au préalable de leurs déplacements et obtiennent un permis à cette fin, certains programmes ont dû être suspendus. Les violations de l'Accord sur le statut des forces à Abyei et dans l'est du Soudan sont particulièrement préoccupantes et empêchent la MINUS de surveiller l'application de l'Accord de paix global et les organismes des Nations Unies de fournir l'aide humanitaire et l'assistance en matière de développement dont ces régions ont grand besoin.

IV. Observations

49. Ces trois derniers mois, les parties à l'Accord de paix global ont pris de nouvelles mesures pour faire progresser la mise en œuvre de l'Accord. La Commission politique du cessez-le-feu a commencé à examiner certaines questions de fond qui devraient permettre d'améliorer la situation de la sécurité sur le terrain. Les travaux de certaines autres commissions progressent lentement. Les Forces armées soudanaises de même que l'APLS redéployent leurs troupes sous la supervision de la MINUS. Dans l'ensemble, le processus de mise en œuvre reste sur la bonne voie et les parties continuent de manifester leur attachement à l'esprit de paix sur lequel est fondé l'Accord.

50. Toutefois, ce processus accuse encore de trop nombreux retards et fait apparaître trop peu de signes concrets de progrès réel dans les domaines clefs. Les parties ne consentent pas un effort politique suffisant dans les commissions issues de l'Accord, ce qui nuit à la mise en œuvre de ce dernier. Dans certains cas, il manque l'esprit de coopération, la volonté d'associer toutes les parties sans exclusive et la transparence prévus dans l'Accord.

51. La mise en œuvre plus rapide de l'Accord de paix global contribuerait à réduire l'insécurité dans le sud. En particulier, le Comité de collaboration avec les autres groupes armés doit devenir opérationnel afin de gérer et d'achever l'intégration sans exclusive et dans la transparence des autres groupes armés dans les forces régulières des parties. Je crains que certains groupes de milices ne soient mêlés à des conflits locaux et ne fassent échouer le processus si le problème n'est pas géré correctement par les parties. L'ONU est disposée à apporter son concours en sa qualité d'observateur au sein du Comité de collaboration avec les autres groupes armés. Par ailleurs, j'engage vivement les parties à procéder à la création des unités mixtes intégrées, autre aspect fondamental des dispositions de l'Accord relatives à la sécurité.

52. Il est encourageant de constater qu'à l'heure actuelle, les parties prennent une part plus active aux travaux de la Commission politique du cessez-le-feu. Je me félicite que cette dernière ait donné pour instructions à la Commission militaire mixte du cessez-le-feu d'enquêter sur les incidents violents qui se sont produits près d'Abyei le 7 mars et j'invite instamment les parties à donner la suite voulue aux conclusions de cette enquête et à faire en sorte que de tels incidents tragiques ne se reproduisent pas.

53. Il convient de noter qu'à la suite de l'incident survenu à Abyei, les parties se sont empressées de mettre en œuvre les mécanismes pertinents prévus dans l'Accord pour faire face à la situation, ce qui montre que les mécanismes en question peuvent être employés avec succès pour apaiser les tensions et empêcher que des situations potentiellement explosives ne dégénèrent. Toutefois, cet incident avait pour toile de fond le fait que la présidence n'avait pas donné suite aux recommandations énoncées dans le rapport de la Commission frontalière d'Abyei, ni mis en place une administration civile dans cette localité. J'engage vivement la présidence à débloquent la situation concernant l'application du rapport de la Commission frontalière d'Abyei et demande au Gouvernement d'autoriser le personnel des Nations Unies à circuler librement dans la région d'Abyei.

54. Il est également essentiel que les parties accélèrent les efforts de réforme législative pour renforcer la confiance dans la primauté du droit au Soudan. Les progrès réalisés pour faire en sorte que la législation nationale soit conforme à l'Accord de paix global et à la Constitution nationale intérimaire ont été lents parce que les fonctionnaires du Sud n'ont pas encore été intégrés dans les ministères du Gouvernement d'unité nationale dans le cadre de la Commission nationale de la fonction publique, qui reste à créer. De ce fait, la commission du Ministère de la justice chargée de l'examen des lois est composée des fonctionnaires qui y siégeaient avant la signature de l'Accord de paix global. La poursuite des violations des droits de l'homme en raison de l'existence de lois relatives à la sécurité nationale qui sont incompatibles avec la Constitution nuisent à d'autres efforts visant à faire de la paix au Soudan un processus durable sans exclusive. J'invite instamment le Gouvernement à diffuser dès que possible le projet de loi relatif à la sécurité nationale pour qu'il fasse l'objet d'un débat public, à supprimer les dispositions prévoyant des pouvoirs d'arrestation et de détention excessivement larges et à y inclure des mécanismes de contrôle efficaces pour assurer une responsabilisation effective.

55. Je félicite les dirigeants du MPLS d'avoir pris des mesures pour renforcer ce mouvement. J'accueille avec une satisfaction particulière l'engagement qu'ils ont pris de jouer un rôle plus actif dans les affaires nationales et de réaffirmer leur attachement au partenariat avec le Parti du Congrès national dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Je juge également encourageante la convocation de la réunion commune des dirigeants du Parti du Congrès national et du MPLS et j'invite instamment ces derniers à poursuivre ces consultations dans un esprit constructif en vue de donner un nouvel élan à la mise en œuvre de l'Accord.

56. Je me félicite également de l'intensification des efforts visant à organiser des pourparlers de paix entre le Gouvernement et le Front Est. Les parties devraient participer pleinement à ces pourparlers pour faire en sorte que leur issue soit légitime et entièrement compatible avec l'Accord de paix global. J'encourage le

Conseil de sécurité à envisager d'étendre la présence des unités de la MINUS chargées du contrôle et de la vérification dans la région.

57. La signature de l'Accord de paix pour le Darfour par le Gouvernement d'unité nationale et la faction de Minni Minawi du Mouvement de libération du Soudan constitue un progrès important et une mesure essentielle pour mettre un terme aux souffrances de la population du Darfour. Bien qu'un mouvement armé seulement l'ait signé, je ne considère pas pour autant que c'est un accord de paix « partiel » et j'encourage les autres mouvements à le signer aussi. Il est particulièrement important que d'autres parties prenantes au Darfour soient associées à la phase de mise en œuvre de l'Accord. Le meilleur moyen d'atteindre cet objectif réside dans le dialogue et la consultation Darfour-Darfour, qui donneront à la population de cette région l'occasion de participer directement à la détermination de son propre destin.

58. Nos efforts concertés pour surmonter la crise au Darfour ne devraient pas être entrepris au détriment de notre action en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, en particulier du relèvement et de la reconstruction du Sud-Soudan. Le plus grand défi pour le Sud – et pour l'ensemble du processus de mise en œuvre de l'Accord de paix global – demeure peut-être la création de véritables dividendes de la paix pour la population du Sud-Soudan et les trois secteurs touchés par le conflit. À cet égard, l'absence de progrès dans la remise en état et le développement des infrastructures de base et des services sociaux dans le Sud, est très inquiétante. Il faut que le lien entre la paix et l'amélioration tangible des conditions de vie de la population soit clairement perçu. Sinon, les perspectives de stabilité et de développement à long terme seront compromises. La communauté internationale doit mobiliser des ressources suffisantes pour répondre aux principaux besoins de reconstruction et de développement.

59. Il ne fait pas de doute que les blessures infligées par le conflit qui sévit depuis longtemps au Soudan sont profondes et que le pays est toujours en train de panser ses plaies. Maintenant que le spectre de cette tragique guerre civile s'éloigne, les parties et le peuple soudanais devraient, dans toute la mesure possible, saisir activement les occasions que lui offre l'Accord de paix global pendant le reste de la période intérimaire pour consolider la paix, surmonter les animosités et les dissensions et amorcer un processus d'édification d'une société juste, démocratique et prospère. La MINUS aide les parties à atteindre cet objectif. Toutefois, les conflits à l'intérieur du Sud-Soudan se multiplient. La MINUS aura besoin de toutes ses ressources pour poursuivre les efforts qu'elle déploie afin d'empêcher que les conflits ne dégénèrent en une nouvelle vague de violence généralisée et irréversible.

60. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, M. Jan Pronk, le personnel militaire et civil et le personnel de police de la MINUS, les fonctionnaires des organismes, fonds et programmes des Nations Unies au Soudan de même que ceux qui travaillent pour les organisations non gouvernementales, des efforts inlassables qu'ils déploient pour guider le peuple soudanais dans la voie de la réconciliation et de la guérison.